



## GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Bureau régional (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo)

Abidjan, le 10 février 2016  
Lettre GTIDR/ Lettre N° 34

Monsieur Daniel Kablan Duncan  
Premier Ministre  
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

République de Côte d'Ivoire

***Objet: Mission de Préparation du Financement Additionnel du Projet d'Urgence de Renaissance des Infrastructures- 8 au 13 décembre 2015 et du 6 au 11 janvier 2016.***

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'Aide-mémoire de la mission technique de préparation du Financement additionnel du Projet d'Urgence de Renaissance des Infrastructures, qui s'est déroulée en deux étapes du 8 au 13 décembre 2015 et du 6 au 11 janvier 2016 dernier. L'équipe remercie le Gouvernement pour l'accueil qui lui a été réservé, l'appui dont elle a bénéficié ainsi que la qualité des entretiens pendant toute la mission.

A la suite de la mission de préparation de septembre 2015, les objectifs étaient de : (i) préciser avec les partenaires institutionnels, les contours de la composante d'appui à la gestion urbaine et municipale ; (ii) d'évaluer l'avancement des études et activités convenues lors de la mission de septembre 2015 et d'ajuster le calendrier de préparation ; (iii) d'affiner le tableau estimatif des coûts du projet ; et (iv) d'engager la discussion sur un appui technique dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre de la Revue de l'Urbanisation présentée en juillet 2015.

Les principales conclusions et recommandations sont résumées ci-après :

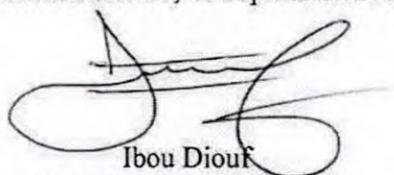
(i) **Définition des contours de la composante Appui à la gestion urbaine et municipale.** Il a été convenu que les actions porteraient en priorité sur le renforcement des capacités des communes dans le domaine de la programmation et l'exécution des programmes d'entretien, le développement de la capacité de Maîtrise d'Ouvrage Communale, l'amélioration des procédures budgétaires participatives et des modalités de gestion financière. Il est proposé notamment de mettre en place des Fonds d'Entretien Communal sur le modèle des fonds de gestion des déchets solides et de développer un cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée. Un atelier de validation des éléments techniques et organisationnels de cette composante qui sera mise en œuvre sous forme de contrat de performance municipale, devrait être organisé avant la mission d'évaluation du projet.

(ii) **Accélération de la Préparation du Financement Additionnel.** La mission a revu le calendrier de préparation du projet et confirme l'objectif d'évaluation du projet à fin mars et de soumission du projet au Conseil d'Administration de l'IDA au plus tard en début juillet 2016. Ceci implique d'accélérer la finalisation des études techniques et économiques des investissements déjà identifiés pour les premiers dix-huit mois du projet et la confirmation des éléments de la nouvelle composante d'appui à la gestion urbaine et municipale. Pour maintenir ce calendrier, l'ensemble de ces documents cadres de sauvegarde environnementale et sociale, des études d'impact environnemental et social et des Plans d'Action de Recasement (PAR) éventuels des projets dont les sites sont déjà connus devront être approuvés et publiés 120 jours avant la date du passage au conseil d'Administration.

(iii) **Suivi de la Revue de l'Urbanisation.** Il a été proposé que la première mission spécifique d'appui technique aux institutions en charge de l'habitat, du logement et de l'urbanisme soit conduite du 7 au 19 février 2016.

(iv) **Confirmation du financement disponible.** L'enveloppe prévisionnelle de l'IDA est de l'ordre de 70 millions de dollars EU. La mission a reçu confirmation du Gouvernement de mobiliser une contrepartie financière de l'Etat, du même montant équivalent, comme dans le PRICI-1. Le montant total du Financement Additionnel serait donc de 140 millions de dollars EU.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire sur cette mission. Sachant compter sur votre appui pour la préparation de ce projet, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre très haute considération.



Ibou Diouf  
Représentant résident p.i

P.J. : Aide-mémoire

Ampliation :

- Monsieur Gaoussou Touré, Ministre des transports
- Monsieur Patrick Achi, Ministre des Infrastructures Economiques
- Monsieur Ahoua N'Doli Théophile, Directeur de Cabinet, Primature
- Monsieur Abdourahmane Cissé, Directeur de Cabinet, Ministère de l'Economie et des Finances
- Monsieur Ekpini Gilbert, Directeur de Cabinet, Ministère des Infrastructures Economiques
- Monsieur Bakary Soro, Directeur de Cabinet, Ministère des Transports
- Monsieur Bouaké Fofana, Directeur Général, AGEROUTE
- Monsieur Pierre Dimba, Coordonnateur du PUIUR / PRICI

## REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

### Financement Additionnel du Projet d'Urgence de Renaissance des Infrastructures (PRICI- FA)

Missions techniques de préparation du projet  
Du 8 au 13 décembre 2015 et du 6 au 12 janvier 2016

## Aide-Mémoire

### A. INTRODUCTION

1. Une mission de l'Association Internationale de Développement (IDA) a séjourné à Abidjan du 8 au 13 décembre 2015, dans le cadre de la préparation du financement additionnel (FA) du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI). Cette mission conçue en deux phases a été complétée par une série de discussions techniques avec les spécialistes de la Cellule chargée de préparation du projet, début janvier à distance. La mission était conduite par Mesdames/Messieurs Sylvie Debomy (Spécialiste en chef en développement municipal), comprenait Abdoulaye Gadiere (Spécialiste principal en Environnement), Peter Lafere (Spécialiste principal en Développement Social), Annie Bidgood (Spécialiste en aménagement spatial et appuyée à distance par Ibou Diouf (Spécialiste principal en transports, co-Chargé de projet). La mission a bénéficié du soutien d'Agba Evelyne N'guessan (Assistante de programmes).

2. La mission a été reçue en audience par Madame Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier Ministre chargée de l'Economie et des Finances, de Monsieur Patrick Achi, Ministre des Infrastructures Economiques, Président du Comité de Pilotage, le Directeur de Cabinet du Ministère du Budget, le Directeur de Cabinet du Ministère de la Construction, de l'Assainissement, de l'Urbanisme et de l'Architecture en présence du Directeur Général de l'Urbanisme et du Foncier et du Directeur de l'Urbanisme. Sous l'égide du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), la mission s'est entretenue avec les représentants des maires des communes concernées par le projet, des conseils régionaux et de l'UVICOCI. La mission a également eu des séances de travail avec la Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI), en présence des points focaux des différentes agences d'exécution et les différents services de l'administration<sup>1</sup>, et de ses experts. La mission a effectué des visites de sites de travaux réalisés et envisagés dans les communes d'Abidjan. La mission remercie l'ensemble des autorités ivoiriennes et des partenaires pour leur disponibilité et la qualité des échanges qui ont contribué au bon déroulement de la mission.

---

<sup>1</sup> notamment l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), la Direction de l'Assainissement et du Drainage, la Direction Générale de la Construction, de l'Assainissement, de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGCAU), la Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Locales (DGDDL), la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), la Direction des Infrastructures, de l'Exploitation et de la Maintenance (Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA) et la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique).

3. Cette mission avait essentiellement pour objectifs: (i) de préciser avec les partenaires institutionnels, les contours de la composante d'appui aux communes du PRICI; (ii) d'évaluer l'avancement des études et activités convenues lors de la mission de septembre 2015; (iii) d'affiner le tableau estimatif des coûts du projet; et (iv) d'engager la discussion sur un appui technique dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre de la Revue de l'Urbanisation présentée en juillet 2015.

## B. RESUME DES PRINCIPAUX POINTS ET ACCORDS DE LA MISSION

**Confirmation du financement disponible.** L'enveloppe prévisionnelle de l'IDA est de l'ordre de 70 millions de dollars EU. Le Gouvernement a confirmé son souhait de mobiliser une contrepartie financière de l'Etat du même montant équivalent, comme dans le PRICI-1. Le montant total du FA serait donc de 140 million de dollars EU équivalent.

**Accélération de la Préparation du Financement Additionnel.** La mission confirme l'objectif de présentation du projet au Conseil d'Administration de la Banque mondiale au plus tard début Juillet 2016. Ceci implique d'accélérer la finalisation des études techniques et économiques des investissements déjà identifiés pour les premiers dix-huit mois du projet et la confirmation des éléments de la composante d'appui aux communes. Le plan d'actions des activités critiques est joint en annexe 1 du présent aide-mémoire permettant une évaluation du projet la deuxième quinzaine de mars 2016.

**Soumission des Document Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et Cadre de Politique de Recasement (CPR) et des études d'impact environnemental et social (EIES) et des Plans d'Action de Recasement (PAR) des projets dont les sites sont déjà connus.** La mission rappelle que les documents-cadres mis à jour doivent être soumis pour approbation à la Banque mondiale avant le 15 février 2016 et que l'ensemble de ces documents cadres, EIES et des éventuels PAR approuvés doit être publiés 120 jours avant la date du passage au conseil d'Administration. Le calendrier de remise des études est en annexe 3.

**Contours de la composante Appui à la gestion urbaine et municipale.** Il a été convenu que les actions porteront en priorité sur le renforcement des capacités des communes dans le domaine de la programmation et l'exécution des programmes d'entretien et le développement de la capacité de Maîtrise d'Ouvrage Communale, l'amélioration des procédures budgétaires participatives et des modalités de gestion financière en coordination avec les appuis des autres programmes financés par l'AFD et la BAD. Un atelier de validation des éléments techniques et organisationnels de cette composante devrait être organisé avant la mission d'évaluation du projet. Il est prévu de mettre en place des Fonds d'Entretien Communal sur le modèle des fonds de gestion des déchets solides. L'annexe 2 donne le détail de la composante.

**Suivi de la Revue de l'Urbanisation.** La première mission spécifique d'appui technique aux institutions est prévue pour la mi-février 2016.

## C. COMPOSANTE APPUI A LA GESTION URBAINE ET MUNICIPALE

4. **Cadrage de la composante.** Les éléments de la composante résumés dans les paragraphes ci-dessous ont été définis et discutés avec la DGDDL et les représentants des communes concernées par le projet lors de deux ateliers organisés en décembre 2015 et en janvier 2016 et avec les services gouvernementaux concernées qui ont confirmé le grand intérêt des collectivités territoriales et leurs partenaires institutionnels à s'engager dans un processus contractuel d'amélioration de la gestion municipale<sup>2</sup>. Sur la base des études et réflexions menées depuis cinq ans et des enseignements tirés de la revue de l'urbanisation de la Côte d'Ivoire, le PRICI-FA propose donc d'engager une première phase de ce processus sur une période de trois ans (septembre 2016-septembre 2019) qui consistera notamment à jeter les bases d'une plus grande responsabilisation des communes dans la gestion et le développement urbain.

5. **Objectif de la composante.** L'objectif spécifique de la composante est de *favoriser la contribution des communes à l'amélioration de l'accès de la population urbaine aux infrastructures et services de base* et a une portée essentiellement institutionnelle, même si elle se traduira principalement par la réalisation de travaux d'investissement et d'entretien. Le PRICI-FA offre l'opportunité de tester, sur quelques communes, de nouveaux outils et mécanismes contribuant à l'atteinte de cet objectif, dans le respect des objectifs que s'est fixés le Gouvernement en matière économique et de décentralisation<sup>3</sup>. Les résultats obtenus au cours de l'exécution de cette composante permettront de confirmer la pertinence de la démarche et d'élargir l'expérience à d'autres zones urbaines, en accompagnement du processus de réforme de la décentralisation.

6. **Principaux procédures et outils innovants** proposés dans ce cadre de cette première phase, en tenant compte du contexte institutionnel et de la durée d'exécution du FA seraient :

(i) *Contractualisation Etat-Commune* : cette contractualisation permettra de renforcer les capacités des services municipaux et de les mettre au service d'une meilleure gestion urbaine et communale. La formule contractuelle permet à la fois de dimensionner les actions au cas par cas en fonction des spécificités de chaque commune et de responsabiliser les acteurs signataires des contrats autour d'un objectif commun. La notion de « Contrat de performance » a été retenue pour cette première phase. Ils seront signés par le Ministre de l'Intérieur en charge des Collectivités Territoriales Décentralisées et par le Maire de chaque commune.

(ii) *Maîtrise d'ouvrage déléguée communale* : la réalisation des investissements publics de l'Etat s'est appuyée pour une part significative sur la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), facilitant la gestion des flux financiers lorsqu'ils mobilisaient des financements extérieurs, l'introduction de règles transparentes de passation des marchés, et la rationalisation de l'effort public d'investissement. Les collectivités locales (Communes et Régions) n'ont pour le moment pas pu recourir à la MOD. L'exécution des premiers contrats de performance signés dans le cadre

---

<sup>2</sup> Cette approche avait été développée dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'urgence de reconstruction des infrastructures (PUIUR) entre 2010 et 2015 par la Cellule de Coordination et la DGDDL et largement débattue lors de l'atelier de Yamoussoukro.

<sup>3</sup> L'évolution de la gouvernance économique et territoriale du pays est définie dans le cadre du Plan National de Développement (PND) où les communes sont appelées à progressivement participer à l'effort consenti par l'Etat en termes d'investissement direct, notamment dans les principales zones urbaines du pays.

du PRICI-FA s'appuie sur des conventions de MOD entre les Communes représentées par leur maire et l'Ageroute agissant en concertation et partage de tâches avec la Cellule de Coordination.

(iii) *Fonds d'Entretien Communal* : la composante Gestion urbaine et municipale initie la mise en place d'un Fonds d'Entretien Communal (FEC) au niveau de chaque commune. L'objectif de ce fonds est de sécuriser les montants affectés aux dépenses d'entretien par le budget annuel (Titre 1) des communes, de manière à garantir leur exécution. Ce fonds sera ouvert dans les écritures du Trésor et domicilié dans une banque de la place, sur le modèle du compte ouvert depuis 2009 à la BNI pour la réalisation des opérations de pré-collecte des déchets dans la ville d'Abidjan mais individualisera de manière stricte les opérations relevant de chaque commune. Ce fonds, géré par la Cellule de Coordination (au travers d'une Mission d'Appui à la Gestion Urbaine et Communale) sera conjointement alimenté par les communes et par le PRICI-FA selon des modalités à préciser dans le manuel opérationnel du FEC (cf. orientations proposées dans le descriptif de la composante en annexe 2).

(iv) *Modernisation de la gestion budgétaire et comptable des communes* : il est proposé que la composante appuie le déploiement du logiciel SIGESCOD dans les communes bénéficiaires. Cet outil développé par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) sous la supervision de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD du Ministère du Budget) est déjà utilisé par 7 communes et 3 conseils régionaux depuis 2014. Le projet propose d'accompagner ce déploiement dans les communes et avec un appui transversal. Parmi les enjeux de ces trois prochaines années figure la mise en place d'une interface entre ce logiciel (ordonnateur) et l'applicatif des receveurs municipaux (comptables publics sous la supervision du Trésor). La modernisation de la gestion budgétaire et comptable des communes devrait permettre une meilleure évaluation des performances, aujourd'hui rendue aléatoire en raison de la mauvaise qualité et des délais de production des documents ;

(v) *Pôle d'Appui à la Gestion Urbaine et Municipale* : la Cellule de Coordination crée une Mission d'Appui spécifique pour l'exécution de la composante Gestion urbaine et municipale. Cette Mission aura pour tâches d'apporter un appui opérationnel aux communes et aux administrations engagées dans l'exécution de la composante et sera chargée d'assurer la gestion financière de la composante, en liaison avec les services fiduciaires de la Cellule de Coordination. Elle assurera le secrétariat d'un *Comité Technique* présidé par le Ministère de l'Intérieur et composé des maires signataires des contrats de performance, de représentants des administrations centrales associées à l'exécution de la composante.

7. **Contenu de la composante.** Elle comprend trois sous-composantes : (i) contrats de performance municipaux ; (ii) audits urbains et municipaux et (iii) actions institutionnelles transversales. Le détail de la composante est repris en annexe 2.

8. **Sous-Composante : Contrats de Performance (CdP).** Cette première génération de CdP concerneraient les communes de Port-Bouet, Koumassi, Yopougon, Bouaké, Daloa, San Pedro qui ont bénéficié d'audits urbains et municipaux dans le cadre du PUIUR, dont les résultats permettent d'envisager la préparation de contrats de performance. Ces communes devront confirmer leur intérêt à s'engager dans ces contrats (lettre d'intérêt). Les CDP comprendront un programme

d'investissement communal (PIC), un programme d'entretien communal (PEC) et un programme d'amélioration de la gestion communale (PAGEC) :

(i) *Programme d'investissement communal* : les PIC de se concentreront sur l'aménagement d'espaces publics en accompagnement des infrastructures réalisées par l'Etat sur le territoire de la commune et réalisés en Maîtrise d'Ouvrage Délégées (MOD) dans le cadre d'une convention signée entre la commune représentée par son maire, l'Ageroute et la Cellule de Coordination ;

(ii) *Programme d'entretien communal*: les PEC visent à redynamiser les services techniques de la commune et à améliorer leur organisation interne. Le Fonds d'Entretien Communal (FEC) financera les activités d'entretien programmées par la Commune sur 3 ans (au même titre que le Plan Triennal glissant). Les postes de dépenses afférents à chaque catégorie feront l'objet d'une comptabilité analytique précise, permettant le recollement avec le budget communal. Un document spécifique *budget FEC* sera annexé au budget primitif et au compte administratif de la commune.

(iii) *Programme d'amélioration de la gestion communale*: le PAGEC couvrira deux aspects :

a. *L'appui à l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable* : (i) installation du logiciel SIGESCOD dans les services de la DAF et appui à son utilisation ; (ii) appui en matière de budget participatif y compris développement de support et éventuellement de website communaux et (iii) production d'indicateurs de gestion illustrant les améliorations obtenues.

b. *L'appui à l'amélioration du fonctionnement des services techniques* : (i) assistance à maîtrise d'ouvrage à la DSTM dans le cadre de la mise en œuvre du PIC et du FEC, (ii) appui logistique dans le cadre de la réalisation des deux sous-programme, (iii) formation et échange d'expérience entre les communes du projet.

9. **Sous composante Audits urbains et municipaux.** Pour les autres villes du projet n'ayant pas encore bénéficié de cet outil, une assistance technique sera fournie pour la préparation des audits urbains et municipaux et certaines activités ciblées de renforcement de capacité.

10. **Sous composante Actions transversales:** cette composante consistera à signer des conventions de partenariat et d'assistance avec quelques administrations et structures centrales en vue d'améliorer le fonctionnement du secteur.

(i) *avec la DGDDL* : (i) suivi du système d'évaluation des performances à travers les CdP, (ii) appui à la publication du Guide des ratios financiers des communes, (iii) appui à la réflexion sur la mise en place d'une agence de développement municipal, dans la continuité de la réflexion et des activités engagées dans le cadre du PUIUR et en vue d'un futur projet urbain et municipal ;

(ii) *avec la DOCD (Budget) et DCP (Finances)* : (i) amélioration du logiciel SIGESCOD et préparation d'une interface avec la comptabilité publique (receveurs municipaux), (ii) déploiement du logiciel Sigescod dans les communes cibles;

(iii) *avec la DGI (Finances) et le CNTIG* : (i) bilan des rôles et recouvrements de la TFPB et de la patente pour les communes sous CdP, basé sur un rapprochement des articles enrôlés par les Impôts et des recensements cartographiés effectués par le CNTIG dans le cadre de « e-commune » et des travaux réalisés pour le Cadastre, (ii) appui à la définition du plan d'action.

(iv) *Autres études et activités liées à la mise en œuvre de la Revue de l'Urbanisation* (à préciser dans le cadre de l'assistance technique qui commencera mi-février).

## D. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES DE PREPARATION

11. **Etudes techniques.** La mission a revu l'état d'avancement des études techniques et ajusté le calendrier de remise de ces études afin que plus de 50% des investissements prévus au financement soient prêts à être exécutés dès la mise en vigueur du financement additionnel. Le détail est repris en annexes 3 et 4. En dehors des investissements structurants identifiés, il restera les investissements de niveau local de proximité à réaliser dans le cadre des contrats de performance municipaux. Ces investissements sont en cours d'identification avec les communes. Les études de ces investissements démarreront en année 1 du projet.

12. **Documents de Sauvegardes environnementales et sociales.** Durant la mission de décembre, la Cellule de Coordination a remis pour avis, les projets de Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) mis à jour et transmis pour publication l'EIES du sous bassin de Bonoumin<sup>4</sup>, les rapports d'EIES des schémas directeurs d'assainissement de Bouake, San Pedro et Daloa et les TdR pour la réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) de la cuvette d'Akekoi.

13. **En matière de sauvegardes sociales,** la préparation, la consultation et la divulgation des PAR pour tous les travaux ou les sous-activités identifiés qui nécessiteront la réinstallation involontaire telle que définie par Politique Opérationnelle 4.12 devront être achevés avant que la Banque Mondiale puisse procéder à l'évaluation formelle du projet. En outre, comme indiqué lors des premières missions, comme il s'agit d'un financement supplémentaire à un projet de catégorie A existant, ces PAR, ainsi que le CPR, le CGES, les Evaluations d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) et tout autre instruments de sauvegarde environnementale ou sociale, devront avoir été divulgués au moins 120 jours avant que le projet puisse être soumis au Conseil de la Banque Mondiale. L'accélération de l'élaboration des instruments de sauvegardes est critique pour adhérer au calendrier actuel de la préparation du projet. Le calendrier de mise à disposition de ces documents est repris en annexe 3.

14. **Consultations Publiques et Inclusion du genre.** Afin d'assurer que le design des infrastructures à construire répond aux besoins des utilisateurs et personnes affectées, le CGES inclura des procédures pour assurer les consultations sur les design technique des projets et les EIES avec tous les segments de la population y compris les femmes, la jeunesse, et autre groupes et parties prenantes.

15. **Analyse économique du projet.** La Cellule a informé la mission que l'analyse économique (coût-bénéfices ex-post pour les investissements déjà réalisés et ex-ante sur les investissements à venir) est en cours et sera disponible début février 2016.

16. **Cadre de résultats et système de S&E.** La Cellule a remis un document méthodologique pour la mise à jour du système de S&E et la vérification des données de base pour les indicateurs du projet (projet de base et FA). Il reste à préciser les indicateurs supplémentaires visant à mesurer les efforts de gestion des municipalités (à partir des contrats de performance), et l'engagement citoyen. Les données de référence et d'objectifs du cadre de résultats seront renseignées et le

manuel de S&E disponibles avant la mission d'évaluation. Les objectifs de performance municipale seront confirmés avec les communes et les partenaires institutionnels lors de l'atelier de validation de la composante d'appui aux communes prévu fin février 2016.

17. **Coûts du Projet.** Le tableau des coûts estimatifs du projet a été revu et ajusté à partir des données des études disponibles, des orientations en matière d'investissement de niveau local et calé sur les montants disponibles des financements IDA et du Gouvernement Ivoirien mais devra être confirmé dans les prochaines semaines avec la mise à disposition des études techniques. Le tableau récapitulatif est repris en annexe 4. Il ne tient pas compte des contributions des communes concernées dans le cadre des contrats de performance pour l'entretien du patrimoine municipal. Aucun autre cofinancement n'a été confirmé à ce jour.

18. **Gestion fiduciaire.** Les modalités de gestion financière et de passations des marchés du PRICI seront reconduites. La passation des marchés sera faite au niveau des maîtres d'ouvrage des activités respectives y compris les municipalités pour les niveaux qui les concernent en s'appuyant sur le cadre défini au plan national. Ces agences bénéficieront de l'appui de la Cellule de Coordination qui assurera également le contrôle global des activités de passation des marchés. La revue des aspects de gestion fiduciaire, y compris (i) la définition du mécanisme de fonds d'entretien et (ii) la préparation d'un plan de passation des marchés, sera conduite en janvier/février 2016 par les spécialistes de la Banque mondiale en la matière afin que l'analyse et les recommandations spécifiques soient disponibles bien avant la mission d'évaluation.

19. **Prochaines étapes et Calendrier de préparation.** Les étapes pour la préparation du projet, y compris les études techniques et de sauvegardes environnementales et sociales sont reprises dans le tableau du plan d'action en annexe 1. Les créneaux butoirs proposés sont :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - Discussion technique                           | 11-12 février 2016      |
| - Atelier sur la composante d'appui aux communes | Fin février – mars 2016 |
| - Evaluation du Projet                           | 28 Mars-15 avril 2016   |
| - Négociations                                   | 10-12 mai 2016          |
| - Soumission pour Approbation                    | Début juillet 2016      |
| - Mise en vigueur                                | Début septembre 2016    |

## **E. ACCES PUBLIC A L'INFORMATION**

20. La mission et la partie ivoirienne ont passé en revue les recommandations de l'aide-mémoire. Dans le cadre de la Politique de la Banque mondiale en matière d'accès à l'information, en vigueur depuis le 1er juillet 2010, la mission a indiqué aux autorités que, sauf objection de leur part, l'aide-mémoire sera diffusé dans le site internet d'accès public de la Banque mondiale. Les autorités ont confirmé que l'aide-mémoire de la présente mission pourra être divulgué publiquement.

**Pierre DIMBA**  
Coordonnateur du PUIUR/PRICI

**Sylvie Debomy**  
Chargée du PRICI-FA

### Plan d'actions pour l'approbation du projet.

Les principales actions à mettre en œuvre pour évaluer le projet sont les suivantes :

Actions	Responsabilité	Date prévue de réalisation
Préparation des études techniques détaillées et DAO	Cellule de Coordination	50% disponibles avant évaluation
Tableau des coûts détaillés par composante du projet et chronogramme de mise en œuvre	Cellule de Coordination	Détaillé et mis à jour pour évaluation
Actualisation du CGES et le CPR (y compris mécanismes de gestion des Plaintes) et soumission à la BM pour revue, approbation et publication	Experts environnement et social du PRICI	Draft pour revue : 11 janvier Remis à la BM le 15 février pour approbation finale Publication avant 1 mars
Analyse et Note méthodologique: Définition des bénéficiaires, traitement des questions de genre, définition des moyens d'engagement des citoyens	Cellule de Coordination Expert social	15 février
Consultation auprès des communes et populations sur les programmes d'investissements et appui en termes de renforcement des capacités (ayant des audits) et discussion sur la préparation des audits et estimation des allocations pour les autres	Cellule de Coordination	Entre janvier et mars
Termes de référence des audits urbains, organisationnels et financiers des nouvelles communes	Cellule de Coordination	15 mars
Mettre à jour les EIES élaborées dans le cadre du PRICI initial et pour lesquelles les travaux n'ont pas eu lieu.	Experts environnement et social du PRICI	Selon calendrier
Elaborer les PAR à réaliser	Experts environnement et social du PRICI	Selon calendrier
Programme d'appui institutionnel transversal	Gouvernement et Cellule de Coordination	mi-février (draft) et avant évaluation

Confirmation structure du CdP (avec contrat de MOD) et FEC avec DGDDL, budget et MEF	Gouvernement et Cellule de Coordination	mi-février
Evaluation des impacts socio-économiques des investissements du PRICI – 1	Cellule de Coordination	mi-février
Analyse économique et sociale du projet (PRICI +FA)	Cellule de Coordination	mi-février
Ebauche de plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois du projet	Cellule de Coordination	mi-février
Ebauche de Cadre de résultats avec données de base et objectifs, de Guide de S&E du cadre de résultat	Cellule de Coordination	Fin janvier (draft) et avant évaluation
Revue fiduciaire (passation des marchés et gestion financière)	BM et Cellule de Coordination	Avant 15 février
Note sur les impacts possibles du changement climatique et des catastrophes	BM et PRICI	1 mars
Confirmation des TdR de l'équipe de coordination y compris de la Mission d'Appui à la composante municipale	Cellule de Coordination	Fin février
Modèle de Contrat de ville, avec Préparation des projets d'une première série de contrats de villes, indicateur et manuel de procédures FEC	Cellule de Coordination gouvernement, communes	Fin février (après atelier)
Mise à disposition des populations des différentes études pour consultation à travers leur publication	Experts environnement et social du PRICI	Entre décembre et 1 <sup>er</sup> mars
Publication CGES, CPR, EIS et PAR sur le site Info shop de la Banque Mondiale	Banque mondiale	1 <sup>er</sup> mars
Mise à jour du manuel d'exécution du projet avec Termes de référence des auditeurs	Cellule de Coordination	Pour évaluation 2015
Convention de MOD, AMO,	Cellule de Coordination	Draft disponibles pour évaluation

## Présentation de la composante gestion urbaine & municipale

Les contours de la composante « Gestion Urbaine et Municipale » présentés reflètent les discussions engagées au cours de la mission de décembre et poursuivies avec l'appui de l'assistance technique de la Cellule du PRICI<sup>5</sup> en janvier 2016 et reprennent les éléments suivants: (i) Contexte, (ii) Objectifs poursuivis par la composante, (iii) Description de la composante, (iv) Montant de la composante, répartition indicative et financement, (v) Montage institutionnel, (vi) Grille d'indicateurs de performance, (vii) Risques et gestion des risques. Il reste toutefois provisoire et constitue une base de travail pour l'évaluation du PRICI-FA fin février 2016.

### 1. Contexte et objectifs de la composante

#### Contexte

Les investissements en matière d'infrastructures publiques ont fortement augmenté à Abidjan et sur l'ensemble du territoire, permettant de rattraper en partie le retard accumulé notamment pendant les dix ans de crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire entre 2001 et 2011. Les zones urbaines ont été particulièrement servies, à Abidjan mais également la plupart des grandes villes de l'intérieur. L'accent a été mis sur les infrastructures économiques (notamment transport) et sur les grands services de base (eau, électricité).

L'action volontariste de l'Etat en matière d'investissement public s'est appuyée sur les ministères centraux mais surtout sur les agences et structures de projet créées au niveau national, à l'initiative de l'Etat et des bailleurs de fonds (Ageroute, FER, CIE, SODECI, ANASUR. Les dispositifs d'intervention mis en place ont progressivement élargi leurs domaines d'intervention, couvrant la quasi-totalité des compétences, y compris celles généralement réservées aux collectivités locales (gestion des déchets, nettoyage, entretien de la voirie urbaine, équipements scolaires et de santé, etc.).

Au-delà du caractère d'urgence que revêtait la période, et donc de la nécessité d'agir vite et massivement, des efforts importants restent à faire pour permettre aux collectivités locales, et notamment aux communes, de devenir des acteurs à part entière de l'effort d'investissement national: les budgets des 197 communes ivoiriennes et des deux districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro) plafonnent à 120 Md Fcfa soit 2 % du budget général de l'Etat. En 2013, 60 % de ces recettes sont concentrées à Abidjan pour un rapport de population (population Abidjan/population urbaine) de 38 %. Lorsque l'Etat investit environ 30 000 Fcfa/habitant sur l'ensemble du pays (situation 2013 des investissements de l'Etat sur financement intérieur), les communes investissent 450 Fcfa/habitant pour 52 % de la population (population communalisée).

---

<sup>5</sup> Mission d'appui à la cellule de coordination et à la DGDDL, pour la préparation de la composante « gestion urbaine et municipale » du PRICI-FA, Cellule de Coordination PRICI-MACOM, Janvier 2016, Anne Sinet - Allnext

L'effectivité des transferts de compétences décidés en 2003 sous le régime précédent a été retardée, sans pour autant être remise en cause, cela dans la perspective d'un renforcement préalable de la capacité de maîtrise d'ouvrage (technique et financière) des collectivités locales. Dans cette perspective, l'investissement des communes repose, pour l'essentiel, sur les mécanismes suivants :

- L'autofinancement dégagé par les communes sur leur Titre 1 au profit de l'investissement : celui permettrait de générer environ 500 à 600 Fcfa / habitant et par an dans les villes les plus importantes (chiffre issu des audits réalisés sur 10 communes par la PUIUR), ce qui ramené à l'échelle de l'ensemble des communes ce devrait pas dépasser 3 à 4 Md par an d'investissement communal direct ;
- Les investissements financés par la Dotation d'Investissement cumulée des ministères centraux (opérations transférés ou crédits délégués) : 9,3 Md (LF2015) ;
- Soit un total de 12 à 13 Md de Fcfa d'investissements communaux par an.

### **Objectif**

L'objectif spécifique de la composante est de *favoriser la contribution des communes à l'amélioration de l'accès de la population urbaine aux infrastructures et services de base*, qui constitue par ailleurs l'objectif général du PRICI. Cet objectif a une portée essentiellement institutionnelle, même si elle se traduira principalement par la réalisation de travaux d'investissement et d'entretien.

Conformément au contexte du secteur rappelé ci-avant, le PRICI-FA offre l'opportunité de tester, sur quelques communes, de nouveaux outils et mécanismes contribuant à l'atteinte de cet objectif, dans le respect des objectifs que s'est fixés par ailleurs le Gouvernement en matière économique (cf. contexte). Les résultats obtenus au cours de l'exécution de cette composante permettront de confirmer la pertinence de la démarche et d'élargir l'expérience à d'autres zones urbaines, en accompagnement du processus de réforme de la décentralisation mené par ailleurs sur la période.

## **2. Description de la composante**

La composante « Gestion Urbaine et Municipale » comprend trois sous-composantes :

**2.1. Sous-Composante Contrats de Performance (18 millions \$)** : la signature de 7 contrats de performance (CdP) est envisagée. Ces contrats concerneraient les communes de Port-Bouet, Koumassi et Yopougon à Abidjan, ainsi que Bouaké, Daloa, San Pedro et Korhogo à l'intérieur du pays. Ces communes ont bénéficié dans le cadre du PUIUR d'audits urbains et municipaux ; les résultats de ces audits permettent d'envisager la préparation de contrats de performance. Ces communes devront confirmer préalablement leur intérêt à s'engager dans ces contrat (lettre d'intérêt). Les contrats de performance comprendront un programme d'investissement communal (PIC), un programme d'entretien communal (PEC) et un programme d'amélioration de la gestion communale (PAGEC) :

- **Programme d'investissement communal (4,8 millions \$)**: les PIC de cette première génération de CdP se concentreront uniquement sur l'aménagement d'espaces publics en accompagnement des infrastructures réalisées par l'Etat sur le territoire de la commune.

Il pourra s'agir de trottoirs, d'aires de stationnement, de places publiques ou d'espaces verts, de terrains de jeux, voie piétonnière, d'aménagement permettant la rationalisation de l'espace occupé par les commerces de rue, éventuellement d'installation de mobilier urbain. L'objectif est que la commune agisse en relais de l'Etat et qu'une concertation soit instaurée entre les deux échelons dans l'objectif d'améliorer l'image urbaine de la commune.

Les investissements à réaliser dans ce cadre feront l'objet d'une première investigation par la Cellule de Coordination en liaison avec les communes. Ils seront présentés sous forme de Fiche-Projets illustrées et chiffrées<sup>6</sup>. Leur montant ne devra dépasser en aucun cas le montant de l'enveloppe allouée à la commune.

Ces investissements seront réalisés en MOD dans le cadre d'une convention signée entre la commune représentée par son maire, l'Agroute et la Cellule de Coordination ; cette convention sera annexée au CdP ;

- **Programme d'entretien communal (12 millions \$)** : les PEC de cette première génération de CdP visent à redynamiser les services techniques de la commune et d'aider à l'amélioration de leur organisation interne.

Le Fonds d'Entretien Communal financera les activités d'entretien programmées par la Commune appuyée par un chargé de projet de la Mission d'Appui à la Gestion urbaine et Municipale. Cette programmation sera triennale (au même titre que le Plan Triennal glissant) et fera l'objet d'un suivi trimestriel. Elle distinguera les actions en régie et les activités sous-traitées à l'entreprise. Les postes de dépenses afférents à chaque catégorie feront l'objet d'une comptabilité analytique précise, permettant de recollement avec le budget communal. Un document spécifique intitulé « budget FEC » sera annexé au budget primitif et au compte administratif de la commune.

La programmation initiale sera finalisée par la Cellule de Coordination (Mission d'Appui à la gestion urbaine et municipale) en liaison étroite avec les communes (DSTM et DAF), et dans les limites fixées par le manuel de procédures du FEC (à finaliser par la Mission d'Appui à la Gestion urbaine et municipale). Un bilan des travaux d'entretien courant à opérer sur les bâtiments relevant de la mairie (classes primaires, postes de santé, bâtiments communaux) pourrait utilement être lancé par la Cellule (recrutement d'un architecte) de manière à obtenir une identification et un chiffrage des travaux qui seront versés dans le programme d'entretien triennal.

Les travaux d'entretien à mener seront définis en fonction des priorités et des moyens alloués par le FEC alimenté conjointement par la Commune et le Projet. Ils distingueront : (i) le curage des caniveaux, (ii) l'entretien courant des voiries, trottoirs et places (point à temps, balayage), (iii) l'entretien des bâtiments publics relevant de la commune (écoles primaire, postes de santé, équipements de sport et de loisir, bâtiments administratifs). La maintenance et l'entretien de l'éclairage public et des feux de signalisation relevant de la commune (en dehors des voies classées) sont normalement déjà couverts par les conventions signées directement par l'Etat respectivement avec la

---

<sup>6</sup> Sur le modèle des Fiches-Projets finalisées dans le cadre des projets de contrats de ville de Yopougon et de Korhogo. Il est recommandé à la CC de recruter un consultant avec un profil d'urbaniste/ingénieur pour identifier les investissements à réaliser.

CIE et l'Ageroute, et font l'objet de prélèvements à la source sur le produit de la fiscalité locale partagée, réduisant d'autant la part revenant aux communes<sup>7</sup> ; toutefois ces contrats ne donnent pas pleine satisfaction aux maires (cf. remarques du maire de Bouaké à la réunion du 8 janvier à la DGDDL). Le contrat de performance permettra éventuellement d'appuyer les communes dans l'amélioration de la gestion de ces contrats par les sociétés nationales, mais pourra difficilement intégrer le financement d'éventuels surcoûts par le FEC<sup>8</sup>.

Le service de ramassage des déchets à proprement parlé n'est pas non plus à intégrer dans le FEC, ce service de collecte étant rendu par l'ANASUR à Abidjan et à l'intérieur du pays, moyennant là également un prélèvement à la source sur les produits de fiscalité locale. La pré-collecte dans les communes d'Abidjan fait l'objet déjà d'une organisation à Abidjan à travers la cellule de coordination, similaire à celle envisagée pour le FEC ; il reste donc éventuellement à clarifier l'intégration de la pré-collecte dans les actions financées par le FEC dans les communes de l'intérieur (Bouaké, Daloa, san Pedro, Korhogo).

Cette programmation triennale glissante sera présentée sous la forme d'un document comprenant des tableaux échancés et chiffrés et des fiches-projets suffisamment détaillés pour passer à la mise en œuvre. Ce document servira de tableau de bord tout au long de la mise en œuvre du CdP. Il devra permettre d'évaluer aisément les performances obtenues, tant au niveau physique que financier.

- **Programme d'amélioration de la gestion communale (1,5 million \$)** : le PAGEC se concentrera sur deux aspects :
  - *L'appui à l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable* : installation du logiciel SIGESCOD dans les services de la DAF et appui à son utilisation (logistique informatique et bureautique, formation, S&E). Ce logiciel est développé et installé par l'Administration (Ministère du budget/Ministère de l'intérieur/SNDI) – cf. encadré ci-dessous. L'objectif est d'accélérer son déploiement dans les communes, mais également de renforcer les actions de formation et le suivi & évaluation de son utilisation. Un devis estimatif détaillé a été demandé à la DOCD.

Dans la même rubrique, un appui aux communes pourrait être apporté en matière de budget participatif : formation, assistance, développement de support et éventuellement de website communaux.

Enfin, le contrat de performance consistera à faire produire par la commune un certain nombre d'indicateurs de gestion illustrant les améliorations obtenues. Ces indicateurs (à établir pour l'ensemble des communes) seront calculés par les communes et vérifiés par une évaluation externe.

- *L'appui à l'amélioration du fonctionnement des services techniques* : (i) assistance à maîtrise d'ouvrage localisée à la DSTM dans le cadre de la mise en œuvre du PIC et du FEC, (ii) appui logistique dans le cadre de la réalisation des deux sous-programme, (iii) formation et échange d'expérience entre les communes du projet.

---

<sup>7</sup> Ces prélèvements sont directement opérés par les services centraux des Impôts et du Trésor pour transfert sur le compte des agences.

<sup>8</sup> Les principaux prestataires visés sont l'AGEROUTE, l'ANASUR, la CIE et éventuellement la SODECLI.

Le montant inscrit au CdP pour le PAGEC est forfaitaire (identique pour toutes les communes). Il sera complété par l'assistance technique apportée par la CC et indirectement par certains appuis transversaux apportés par le projet aux administrations centrales (notamment DOCD).

### **Le logiciel Sigescod**

*Le logiciel Système intégré de gestion des Collectivités Décentralisées est le premier d'une suite logiciels (personnel, patrimoine, courriers) développée par la SNDI en collaboration avec la DOCD et la DGDDL. Il est développé sous Oracle 10g et livré en multiposte. Les données sont stockées sur un serveur central logé à la DOCD, partagé avec la DGDDL. Les transferts s'opèrent par fibre optique (cablage assuré par la SNDI), via un réseau satellitaire spécialisé mis à disposition par la SNDI. En revanche, le logiciel n'est pas interfacé avec le système informatique du Trésor et de ses trésoreries régionales (SIGFIP). La séparation des deux ministères (Budget et finances) pourraient constituer un motif de retard supplémentaire dans le développement de cette interface.*

*Le logiciel permet de saisir le programme triennal glissant et le budget primitif, et de tenir une comptabilité des engagements, de la liquidation et des mandatements, permettant la production d'un CA. La présentation faite par la SNDI et la DICD pendant la mission a permis de repérer des améliorations qu'il serait utile d'intégrer au système en termes de fonctionnalités (historique du plan triennal, lien entre budget exécuté et PT, calcul des ratios budgétaires avant l'envoi à la tutelle, interface avec SIGFIP) et de convivialité (fenêtres de saisies).*

*Le logiciel a l'avantage d'être utilisé par 7 communes (dont San Pedro) et 3 régions, depuis fin 2014. Une évaluation est en cours et devrait être communiquée à la Cellule de Coordination pour examen. Son coût d'installation (y compris formation, matériel, cablage), tel que communiqué par la DOCD serait en moyenne de 50 millions par commune. La mission a demandé un devis plus précis pour chacune des communes cibles. La formation serait prioritairement assurée par les concepteurs du logiciel, c'est-à-dire des agents de l'Etat et de la SNDI (prise en charge des frais de déplacement).*

*Autres communes utilisant SIGESCOD : Aboisso, Toumody, Bingerville, Dabou, Yamoussoukro, Agboville.*

**2.2. Sous composante Audits urbains et municipaux (0,8 million \$).** Pour les autres villes du projet n'ayant pas encore bénéficié de cet outil, une assistance technique sera fournie pour la préparation des audits urbains et municipaux et certaines activités ciblées de renforcement de capacité.

**2.3. Sous composante actions transversales (1,5 million \$) :** cette composante consistera à signer des conventions de partenariat et d'assistance avec quelques administrations et structures centrales en vue d'améliorer le fonctionnement du secteur.

- *Convention CC avec la DGDDL (MEMIS) :* (i) suivi du système d'évaluation des performances à travers les CdP, (ii) appui à la publication du Guide des ratios financiers

des communes, (iii) appui à la réflexion sur la mise en place d'une agence de développement municipal, dans la continuité de la réflexion et des activités engagées dans le cadre du PUIUR et en vue d'un futur projet urbain et municipal ;

- *Convention CC avec DOCD (Budget) et DCPD (Finances) : (i) amélioration du logiciel SIGESCOD et préparation d'une interface avec la comptabilité publique (receveurs municipaux), (ii) déploiement du logiciel Sigescod dans les communes cibles;*
- *Convention CC avec la DGI (Finances) et le CNTIG : (i) bilan des rôles et recouvrements de la TFPB et de la patente pour tout ou partie des communes sous CdP, basé sur un rapprochement des articles enrôlés par les Impôts et des recensements cartographiés effectués par le CNTIG dans le cadre de e-commune (cf. encadré ci-dessous) et des travaux réalisés pour le Cadastre, (ii) appui à la définition du plan d'action à mettre en place.*
- *Autres études et activités liées à la mise en œuvre de la Revue de l'Urbanisation (à préciser dans le cadre de l'assistance technique qui commencera mi-février*

### **3. L'appui au déploiement du logiciel e-commune**

- 4. L'appui à l'installation et à l'utilisation de « e-Communes » développé par le CNTIG dans les communes déjà bénéficiaires (Bouaké, Korhogo et San Pedro) et les autres (Daloa, Koumassi, Port Boué et Yopougon) a été évoqué comme support à l'appui à la mobilisation des ressources et à la préparation budgétaire. Toutefois, l'outil développé ne porte que sur l'identification des contribuables à quelques taxes locales (taxe forfaitaire sur les petits commerçants, marchés, occupation du domaine public, taxe sur la publicité, taxe sur les stations services), alors qu'il contient un module de repérage géoréférencé à la parcelle de l'ensemble des contribuables au foncier bâti et à la patente, développé notamment pour les besoins du cadastre, mais non-exploité dans le cadre de l'applicatif e-commune, ces deux impôts étant réputés relever exclusivement de la gestion de la DGI.*
- 5. Les conditions apportées par le Projet à son appui au déploiement du logiciel pourraient être les suivantes : (i) évaluation de l'utilisation du logiciel par les communes en bénéficiant déjà, notamment les trois communes potentiellement signataires des CdP, (ii) signature d'une convention DGI-Commune-CNTIG-CC pour le développement d'une fonctionnalité TFPB-Patente dans e-commune permettant d'optimiser l'enrôlement de ces deux impôts, (iii) négociation des conditions financières<sup>(1)</sup>. Le point 2 est stratégique : sans cette fonctionnalité, l'intérêt d'un tel logiciel à l'usage des communes est discutable. Le repérage des commerçants et de l'occupation du domaine public peut mobiliser d'autres techniques qui auraient l'avantage d'intégrer le recouvrement effectif.*
- 6. <sup>(1)</sup> Prix des prestations e-commune par commune : Daloa (45,5 millions Fcfa), Port Boué (56,5 millions), Koumassi (57 millions), Yopougon (70 millions). Ce prix comprend l'accès au données (hors abonnement internet). Il est du sur 3 ans.*

**La gestion de cette composante du projet (1,5 million \$) sera incluse dans la composante gestion du projet (3):** elle prend en compte le financement des activités de la CC dans la mise en œuvre de la composante : mise en place d'un Pôle spécifique au sein de la CC chargé de la mise

en œuvre. Ce Pôle aura à la fois des tâches de suivi et de coordination et des tâches directement opérationnelles, à Abidjan et à travers ses antennes régionales du PRICI (une pour Bouaké et Korhogo, une pour San Pedro et Daloa).

### 3. Coûts et financement

#### Coûts

Le montant de la composante est estimée à **20,3 millions \$** soit **12,2 Md Fcfa** (utilisation du taux de change en vigueur au 10 janvier 2016). Ce montant est affecté pour 88% de sa valeur au financement des 7 contrats de performance Etat-Commune ; 4% pour les nouveaux audits ; 8 % sont réservés aux actions transversales en direction de la DGDDL, de la DOCD et, éventuellement de la DCPD ; un montant de 1.5 million est réservé à la gestion de la composante par la Mission d'Appui à la Gestion Urbaine et Communale logée à la Cellule de Coordination et sera intégré à la composante Gestion du Projet.

Les contrats de performance sont structurés autour de 3 enveloppes correspondant à 3 sous-programmes : 40 % pour l'investissement, 50 % pour l'entretien et 10 % pour l'amélioration de la gestion communale. Ces pourcentages sont fixes pour chaque commune.

**Tab. Coûts et financement de la composante "Gestion urbaine et municipale"**

	Coûts			Financement (milliers de FCFA)			
	%	en mio US\$	en Milliers FCFA	BM	Etat	Communes	total
<b>Contrats de performance</b>	<b>88</b>	<b>18.0</b>	<b>10,800,000</b>	<b>7,200,000</b>		<b>3,600,000</b>	<b>10,800,000</b>
<i>PIC</i>	24%	4.8	2,880,000	2,880,000			2,880,000
<i>PEC</i>	59%	12.0	7,200,000	3,600,000		3,600,000	7,200,000
<i>PAGEC</i>	6%	1.2	720,000	720,000			720,000
<b>Audits</b>	<b>4</b>	<b>0.8</b>	<b>480,000</b>	<b>480,000</b>			<b>480,000</b>
<b>Actions transversales</b>	<b>7</b>	<b>1.5</b>	<b>900,000</b>	<b>900,000</b>			<b>900,000</b>
<b>sous-total</b>		<b>20.3</b>	<b>12,180,000</b>	<b>8,580,000</b>		<b>3,600,000</b>	<b>12,180,000</b>
<b>Gestion de la Composante</b>		<b>1.5</b>	<b>900,000</b>	<b>450,000</b>	<b>450,000</b>		<b>900,000</b>
<b>total</b>		<b>21.8</b>	<b>13,080,000</b>	<b>9,030,000</b>	<b>450,000</b>	<b>3,600,000</b>	<b>13,080,000</b>

*Le montant indiqué « gestion » de la composante sera intégré dans la composante Gestion du projet.*

#### Financement

Le financement de la composante pourrait être assuré à hauteur de 68 % par le projet, 4 % par l'Etat sur ses ressources propres (hors TVA et autre taxes)<sup>9</sup> et 29 % par les communes bénéficiaires. Le FEC est abondé à hauteur de 50 % par les Communes et de 50 % par le Projet.

#### Répartition par commune

Le tableau suivant détaille la répartition des crédits entre les 7 contrats de performance. Les critères retenus visent à assurer une certaine équité entre les communes tout en favorisant les communes qui font des efforts (notamment en matière d'entretien). Les communes retenues (cf. données et

<sup>9</sup> Cette répartition est indicative et sera confirmée avant l'évaluation

graphique ci-dessous) sont représentatives de la diversité du secteur communal et permettront d'évaluer les modalités d'élargissement de l'expérience à d'autres communes urbaines.

- *L'enveloppe investissement* (PIC) des contrats représente 40 % des montants contractualisés ; elle est répartie en fonction de la population 2014 de chaque commune ; elle intègre les coûts des études et de la MOD ; elle est financée à 100 % par le Projet<sup>10</sup> ;
- *L'enveloppe entretien* (FEC) des contrats est calculée sur la base d'une contribution des communes qui varie de 6 % à 12 % de leurs recettes du Titre 1 (fonctionnement) : 12 % pour les communes de l'intérieur ne contribuant pas par ailleurs au compte précollecte des déchets solides, et 6 % pour les communes d'Abidjan qui contribuent déjà à l'abondement de ce compte. Ces pourcentages sont des moyennes sur 3 ans, la contribution du projet au financement du FEC étant amené à décroître d'année en année au profit de la contribution communale, avec la perspective que le relais puisse être pris par la DGF ou un concours particulier à créer en complément de la DGF qui consisterait à favoriser les communes qui font des efforts en matière d'entretien<sup>11</sup>; le montant de cette composante entretien représente 50 % des montants contractualisés ;
- *L'enveloppe amélioration de la gestion communale* (PAGEC) représente 10 % des montants contractualisés ; elle est forfaitarisée (même montant quel que soit la taille de commune ou ses recettes); elle est financée à 100 % par le Projet.

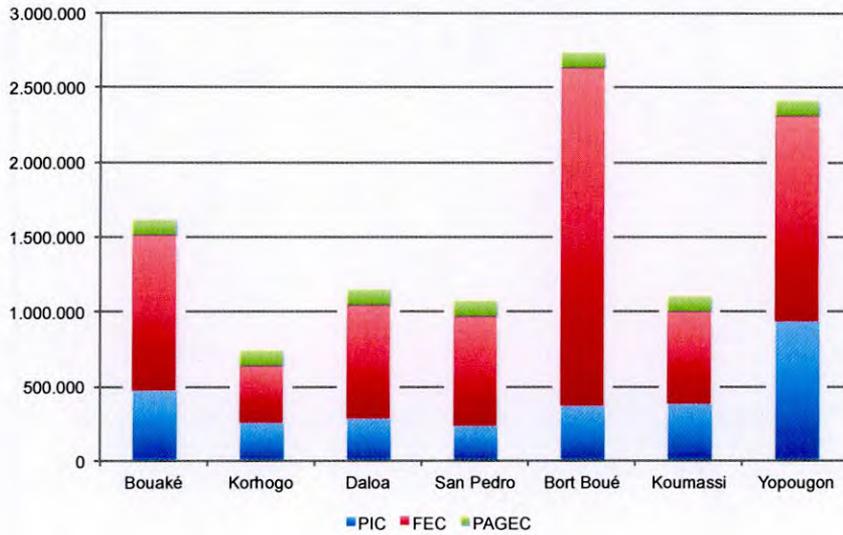
**Tab. Répartition des crédits entre les 7 contrats de performance communaux**

Communes sous contrat de performance	Pop. 2014 (RGPH)	Rec. Réelles T1 2012 (Millions Fcfa)	Rec. T1/hab (Fcfa)	Contrats de performance en milliers de Fcfa (3 ans)				Total contrat en Fcfa/habitant	Effort d'investissement annuel (en % des Rec. T1)	Effort d'entretien annuel (en % des Rec. T1)
				PIC	FEC	PAGEC	Total			
Bouaké	536.189	1.450	2.704	464.147	1.044.000	102.857	1.611.004	3.005	11%	24%
Korhogo	286.071	535	1.870	247.635	385.200	102.857	735.692	2.572	15%	24%
Daloa	319.427	1.060	3.318	276.509	763.200	102.857	1.142.566	3.577	9%	24%
San Pedro	261.616	1.025	3.918	226.465	738.000	102.857	1.067.322	4.080	7%	24%
Sous-total	1.403.303	4.070	2.900	1.214.755	2.930.400	411.429	4.556.584	3.247	10%	24%
Bort Bouet	419.033	6.300	15.035	362.732	2.268.000	102.857	2.733.589	6.524	2%	12%
Koumassi	433.139	1.725	3.983	374.942	621.000	102.857	1.098.800	2.537	7%	12%
Yopougon	1.071.543	3.835	3.579	927.571	1.380.600	102.857	2.411.028	2.250	8%	12%
Sous-total	1.923.715	11.860	6.165	1.665.245	4.269.600	308.571	6.243.416	3.245	5%	12%
<b>Total 7 Villes</b>	<b>3.327.018</b>	<b>15.930</b>	<b>9.065</b>	<b>2.880.000</b>	<b>7.200.000</b>	<b>720.000</b>	<b>10.800.000</b>	<b>3.246</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>

<sup>10</sup> Ce pourcentage est indicatif et pourra éventuellement plus importante de l'Etat,

<sup>11</sup> Ce relais pourrait faire l'objet d'une étude par la DGDDL dans le cadre de la réflexion sur la réforme des transferts financiers de l'Etat aux communes.

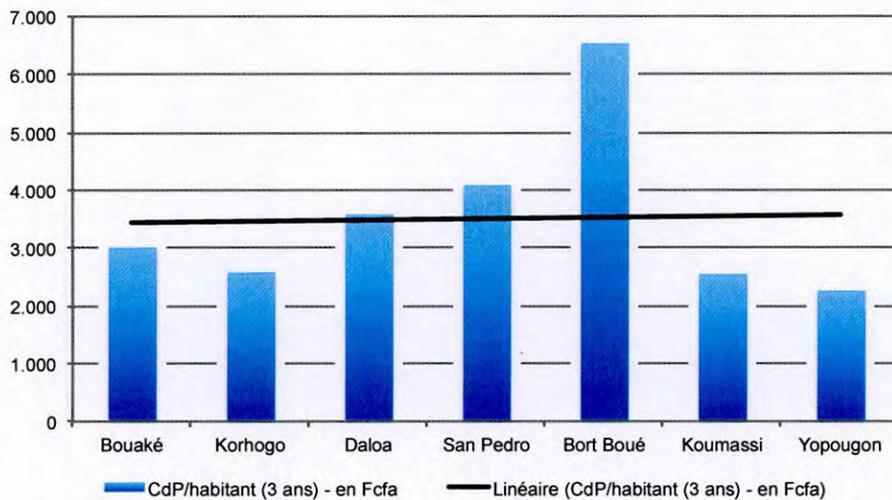
**Tab. Comparaison des CdP en milliers de Fcfa sur 3 ans**



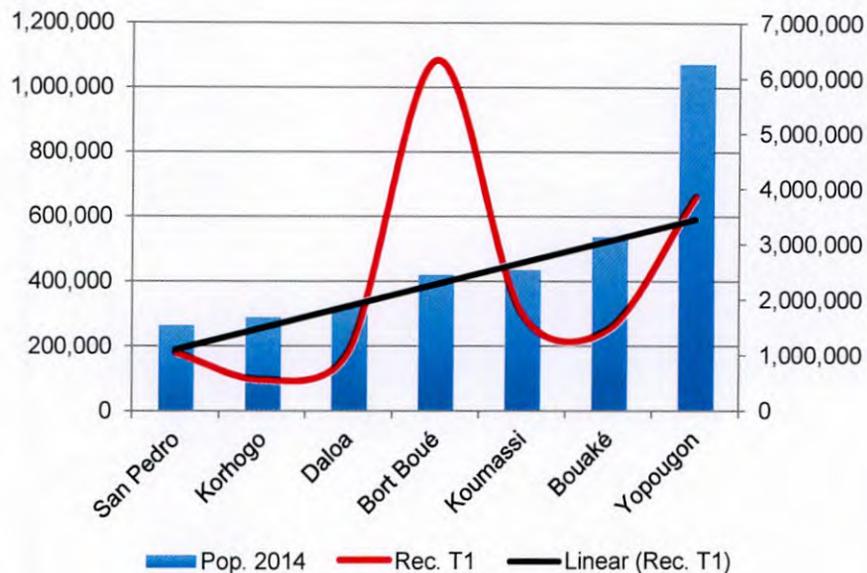
L'application de ces principes génère :

- Un effort d'investissement additionnel de 10% en moyenne dans les villes de l'intérieur et de 6 % dans les communes d'Abidjan ;
- Cet effort d'investissement financé par des ressources extérieures permet à la commune de dégager une capacité d'entretien sur son fonctionnement et de bénéficier du levier du FEC financé à 50 % par le projet.

**Tab. CdP par habitant (en Fcfa)**



**Tab. Population et recettes Titre 1 des 7 communes**



#### 4. Montage institutionnel et financier

##### Montage institutionnel

L'exécution de la composante « Gestion urbaine et municipale » mobilisera :

- **Le Comité de Pilotage interministériel mis en place dans le cadre plus général du PRICI** réunissant le MIE (Présidence), le MEMIS, le Ministère du Budget et le Ministère des Finances. Ce Comité de pilotage sera chargé de faciliter les arbitrages entre ministères, administrations et structures centrales tout au long de l'exécution de la composante.
- **La Cellule de Coordination du PRICI** assurera la coordination et le suivi des opérations menées dans le cadre de la composante, mais également un certain nombre de tâches opérationnelles : assistance technique aux mairies signataires des contrats de performances ainsi qu'aux administrations centrales impliquées dans les appuis transversaux. Elle assurera également la fonction financière (fiduciaire/déboursments) de la composante, au même titre que pour les autres composantes du projet. Cette mission multiple justifie la réorganisation a minima de la Cellule de Coordination, et l'ajout d'un département spécifique (qui pourrait prendre l'appellation de pôle urbain/municipal). En fonction des différents enjeux auxquels est confrontée la Cellule de Coordination sur les trois prochaines années, ce Pôle pourrait être en charge de la composante gestion urbaine et municipale du PRICI-FA mais également d'autres opérations associant les collectivités décentralisées et portant sur des secteurs autres que les grandes infrastructures VRD.
- **Les agences d'exécution** mobilisées pour cette composante se limite à l'AGEROUTE pour le volet PIC des contrats de performance. L'intervention de l'AGEROUTE se fera dans le cadre d'une convention de MOD signée par le Maire (maître d'ouvrage) et l'agence, et visée par la Cellule de Coordination. Cette convention reste à établir et devra clarifier les missions de chacun des signataires, notamment : la validation des termes de référence et cahiers des charges des études de programmation et études techniques, la présence de la commune dans les commissions de passation des marchés, la réception des ouvrages, la rémunération du MOD. Le maître d'ouvrage sera appuyé par une assistance technique mise

à sa disposition par la Cellule de Coordination (Pôle urbain/municipal) qui apportera un appui à la commune sur la conduite et le pilotage des trois volets de son contrat de performance.

- **Les communes** sont signataires des contrats de performance et assurent la maîtrise d'ouvrage des PIC et des interventions menées dans le cadre du FEC (entretien). Elles bénéficient d'un appui à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du PIC et du FEC et délèguent leur maîtrise d'ouvrage à l'Ageroute pour la réalisation des études techniques et la sélection des entreprises de travaux chargées de réaliser les ouvrages contenus dans les PIC. Les déboursements sur l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre des PIC et du FEC sont effectués par la CC après visa de la commune et pour les PIC de l'Ageroute.

### **Montage financier**

Le principal point concerne le FEC, les autres procédures étant identiques à celles appliquées pour le reste du projet.

Le Fonds d'Entretien Communal (FEC) a pour objectif de payer des dépenses relativement modestes (petits travaux d'entretien), ordonnancées par les communes. Ses montants, y compris ceux alimentés par le projet, devront faire l'objet d'une inscription au budget de la commune (ou dans un document annexé au budget de la commune).

Le compte sera ouvert dans une banque de la place (possiblement la BNI comme le Fonds des déchets solides à Abidjan). Il sera mouvementé en recettes par les comptables publics des communes (receveurs municipaux) et par la CC, et en dépenses uniquement par la CC.

Le principe est que l'alimentation du fonds par le projet soit dégressive sur 3 ans, le relais étant pris par les communes : Année 1 (projet : 80%, communes : 20%), Année 2 (projet et communes : 50%), Année 3 (projet : 20 %, communes : 80 %).

Un manuel de procédures du FEC est à établir.

**CALENDRIER DES ETUDES TECHNIQUES ET EIES DU FA-  
Annexe 4**

**Annexe 3**

	<b>Etudes</b>	<b>Délai estimé</b>
	<b>Etudes techniques</b>	
1	Préparation DAO pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage public du boulevard Lagunaire à Abidjan	15/12/2015
2	Préparation DAO pour la réhabilitation de l'éclairage public des voies traitées à Soubré	18/12/2015
3	Etudes techniques (APD) et préparation DAO pour l'aménagement des collecteurs primaires et des lacs à San Pedro	APD : 30/12/2015 DAO : 22/01/2016
4	Préparation DAO pour l'achèvement des travaux de voirie de la phase 1 (environ 6 km) à San Pedro	08/01/2016
5	Etudes techniques (APD) pour la réhabilitation de l'éclairage public des voies à traiter à Abidjan	22/01/2016
6	Etudes techniques (APD) des travaux d'aménagement des bassins de Yopougon 1, Yopougon 2 et Akouedo – M'Pouto à Abidjan	22/01/2016
7	Etudes techniques (APD) pour la réhabilitation de l'éclairage public des voies traitées par le PRICI à Abengourou	22/01/2016
8	Etudes techniques (APD) pour la réhabilitation de l'éclairage public des voies à traiter à San Pedro	22/01/2016
9	Etudes techniques (APD) pour l'aménagement de collecteurs primaires à Daloa	22/01/2016
10	Actualisation études techniques (APD) et préparation DAO des travaux de renforcement des boulevards Botro Roussel et de la République au Plateau	25/01/2016 (APD : 15/01/2016)
11	Actualisation études techniques (APD) des travaux de renforcement Carrefour Samaké - Mairie Abobo et d'aménagement de la rue Princesse (y compris drainage Wassakara)	29/01/2016
12	Préparation DAO pour les travaux de bitumage et de renforcement des voies Eglise la Destinée-Carrefour Ste Famille, Giratoire St Viateur-Commissariat Palmeraie, Giratoire CNPS-Giratoire Rosiers Palmeraie et Rue Ministre-St Viateur à Cocody	29/12/2015

	<b>Etudes</b>	<b>Délai estimé</b>
13	Préparation DAO pour les travaux d'aménagement d'ouvrage d'écrêtement dans le bassin de St Viateur à Abidjan	29/12/2015
14	Préparation DAO pour les travaux d'aménagement de la cuvette d'Akeikoi à Abobo	29/12/2015
15	Etudes techniques (APD) pour l'achèvement des travaux de voirie initiés dans le cadre du PRICI 1 (environ 5 km de chainons manquant) à Abengourou	29/01/2016
16	Etudes techniques (APD) pour le traitement des chainons manquant de la voirie de San Pedro (environ 9 km)	15/02/2016
	<b>Etudes EIES et PAR</b>	
1	Validation EIES et PAR des travaux d'aménagement de la cuvette d'Akeikoi à Abobo	Demande ANO le 11/12/2015
2	Etude de constat d'impact des travaux de renforcement Carrefour Samaké - Mairie Abobo et d'aménagement de la rue Princesse (y compris drainage Wassakara)	22/01/2016
3	Etude d'actualisation EIES Rapport des travaux de renforcement des boulevards Botro Roussel et de la République Plateau	22/01/2016
4	Validation et publication de l'EIES des travaux d'aménagement de la voie du Lycée municipal de Port-Bouët	22/01/2016
5	EIES pour les travaux d'aménagement des bassins de Yopougon 1, Yopougon 2 et Akouedo – M'Pouto à Abidjan	22/01/2016
6	EIES l'achèvement des travaux de voirie initiés dans le cadre du PRICI 1 (environ 5 km de chainons manquant) à Abengourou	22/01/2016
7	Elaboration du PAR pour les travaux d'aménagement d'ouvrage d'écrêtement dans le bassin de St Viateur à Abidjan	22/01/2016
8	EIES pour l'aménagement des collecteurs primaires et des lacs à San Pedro	22/01/2016

	<b>Etudes</b>	<b>Délai estimé</b>
9	EIES pour l'aménagement de collecteurs primaires à Daloa	22/01/2016
10	Actualisation EIES et PAR des travaux de construction du pont de Kani	22/01/2016
11	EIES pour l'achèvement des travaux de voirie de la phase 1 (environ 6 km) à San Pedro	22/01/2016
12	Etude d'impacts environnementale et sociale pour la sécurisation de la retenue du Kan à Bouaké	29/04/2016
13	EIES pour le traitement des chainons manquant de la voirie de San Pedro (environ 9 km)	29/01/2016

**Coûts estimatifs des investissements considérés pour le financement additionnel (à confirmer avec études)**

Annexe 4

Coûts par Composante (en millions francs CFA)

Composante - Activités	IDA	Etat	Total
<b>Composante A</b>	<b>34,275</b>	<b>42,018</b>	<b>76,293</b>
Maîtrise d'Ouvrage Délégée ( voiries- AGEROUTE)	425	928	1,353
Coordination, gestion fiduciaire, fonctionnement, études, suivi et contrôle des travaux	6,750	500	7,250
<b>Travaux</b>	<b>27,100</b>	<b>40,590</b>	<b>67,690</b>
<b>Abidjan</b>	<b>8,200</b>	<b>21,890</b>	<b>30,090</b>
Voirie	0	12,150	12,150
Renforcement Carrefour Samaké - Mairie Abobo		750	750
Aménagement de la rue Princesse (y compris drainage Wassakara)		2,500	2,500
Renforcement Blvds Botro Roussel & République		2,000	2,000
Aménagement Voie Lycée Municipal Port-Bouët		2,500	2,500
Bitumage Eglise de la Destinée - Carrefour Ste Famille		1,500	1,500
Bitumage Giratoire St Viateur - Commissariat Palmeraie		1,200	1,200
Renforcement Giratoire CNPS - Giratoire Rosiers Palmeraie		200	200
Réhabilitation Rue Ministre St Viateur		1,500	1,500
Lutte contre les inondations	7,700	5,340	13,040

Etat des études techniques	Etat de l'évaluation environnementale
Actualisation études techniques remise des rapports Etude APD 29 janvier 2016	Constat d'impact. Catégorie B. Rapport validé et publié le 11/01/2016
Actualisation APD en cours par le cabinet SEFCO APD finalisé le 15/01/2016, DAO le 29/01/2016	Actualisation EIES. Rapport validé et publié le 11 janvier 2016
Processus de passation de marché en cours Démarrage des travaux premier trimestre 2016	EIES disponible, à transmettre pour ANO le 20/12/2015
APD disponible DAO finalisé le 29/12/2015	Prescriptions environnementales

Aménagement bassin principal de Yopougon 1	3,500		3,500
Réhabilitation bassin principal Yopougon 2		1,500	1,500
Aménagement bassin Akouedo - Mpouto		3,100	3,100
Aménagement ouvrages d'écrêtement bassin de St Viateur	3,000	600	3,600
Aménagement cuvette AKEKOI	1,200		1,200
Etude talweg 4 étages		140	140
Lutte contre l'insécurité	0	1,900	1,900
Réhabilitation éclairage public Bd Lagunaire		400	400
Réhabilitation éclairage public autres voiries		1,500	1,500
CdP Koumassi/Port bouet et Yopougon			
<b>Abengourou</b>	<b>1,550</b>	<b>600</b>	<b>2,150</b>
Voirie	1,550	0	1,550
Achèvement des travaux de voirie initiés dans le cadre du PRICI 1 (Chainons manquants) sur environ 5 km	1,550		1,550
Lutte contre l'insécurité	0	100	100
Réhabilitation éclairage public voies PRICI		100	100
Audits			
<b>Bouaké</b>	<b>4,000</b>	<b>3,500</b>	<b>7,500</b>
Amélioration de l'accès à l'eau	3,500	3,500	7,000
Aménagement station de Kan	3,500	3,500	7,000
CdP Bouake			
<b>Korhogo</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>500</b>
CdP Koroghoh	500		500

APD finalisé et validé le 11/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
APD DISPONIBLE. DAO finalisé le 29/12/2015	EIES DISPONIBLE (validé par ANDE et par la Banque). PAR validé et publié le 11/01/2016
APD DISPONIBLE. DAO finalisé le 29/12/2015	EIES et PAR à transmettre pour ANO le 11/12/2015
Etude disponible DAO finalisé le 15/12/2015	Prescriptions environnementales
Etudes validées le 11/01/2016	Prescriptions environnementales
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
Etudes APD validé le 29/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
APD finalisé le 11/01/2016	Prescriptions environnementales
Montant repris plus bas,	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	

<b>San Pedro</b>	<b>6,850</b>	<b>6,800</b>	<b>13,450</b>
Voirie	3,650	3,800	7,450
Achèvement des travaux de voirie de la phase 1 ( environ 6 km)	2450	1,200	3,650
Traitement des chainons manquants (envion 9 km)	1200	2,600	3,800
Lutte contre les inondations	3,200	1,800	5,000
Aménagement Collecteur Soleil-Zimbabwe	1,200		1,200
Aménagement Collecteur Ouest Lac Bardo		800	800
Aménagement Collecteur Est Lac Bardo		700	700
Aménagement Collecteur Aéroport		300	300
Aménagement lacs Bardo Est et Ouest	2,000		2,000
Aménagement autres collecteurs			0
Lutte contre l'insécurité	0	1,000	1,000
Réhabilitation éclairage public nouvelles voies		500	500
Réhabilitation éclairage public anciennes voies		300	300
CdP San Pedro			
<b>Soubre</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
Lutte contre l'insécurité	100	0	100
<b>Adzope</b>	<b>500</b>	<b>1500</b>	<b>2000</b>
Voirie et réseaux divers		1500	1500
Audits			
<b>Bondoukou</b>	<b>500</b>	<b>1500</b>	<b>2000</b>
Voirie et réseaux divers		1500	1500

Etudes APD disponible DAO à finaliser le 8 janvier 2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
Etudes APD validé le 15/02/2016	EIES validé et publié le 29/01/2016
APD finalisé le 30/12/2015 DAO disponible le 11/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
Etude APD à finaliser le 11/01/2016	Prescriptions environnementales
Processus de passation de marché en cours Démarrage des travaux 15/12/2015	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
APD disponible DAO à finaliser le 18/12/2015	Prescriptions environnementales
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser

Audits			
<b>Bouna</b>	500	1500	2000
Voirie et réseaux divers		1500	1500
Audits			
<b>Daloa</b>	1,300	2,500	3,800
Renforcement voirie et réseaux divers et équipements de proximité		2500	2,500
CdP			
Aménagement Collecteurs primaires	800		800
<b>Divo</b>	500	1,000	1,500
Voirie et réseaux divers	0	1,000	1,000
<b>Man</b>	1,300	0	1,300
Voirie et réseaux divers			0
Lutte contre les inondations	800	0	800
<b>Séguéla</b>	1,300	0	1,300
Voirie et réseaux divers			0
Lutte contre les inondations	800	0	800
Audits			
<b>Composante B</b>	5,500	200	5,700
<b>Soubre</b>	1500	0	1500
Aménagement de plateformes logistiques	1500	0	1500
<b>Kani</b>	4000	200	4200

Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
finalisation du contenu 15/02/2016	
Relancer SCET TUNISIE pour APD le jeudi 10 décembre 2015	EIES disponible, à transmettre à ANDE pour validation
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser

Construction du pont de Kani	4000	200	4200
<b>Investissements liés à la performance</b>	<b>2,000</b>	<b>0</b>	<b>2,000</b>

DAO disponible	EIES et PAR validés et publiés le 11/01/2016

TOTAL 41,775 42,218 83,993

**RECAPITULATIFS**

VOIRIE	5,200	23,950	29,150
EAU POTABLE	3,500	3,500	7,000
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	13,300	7,140	20,440
LUTTE CONTRE L'INSECURITE	100	3,000	3,100
CdP +Audits+transversal	7,500	3,000	10,500
ACTIVITE EN MILIEU RURAL	5,500	200	5,700
GESTION DE PROJET	7,175	1,428	8,603
	42,275	42,218	84,493

Projets prêt à être exécutés	20,300	21,850	42,150
	48%	52%	50%

Coûts par Composante (en millions francs CFA)

Composante - Activités	IDA	Etat	Total
<b>Composante A</b>	<b>34,275</b>	<b>42,018</b>	<b>76,293</b>
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ( voiries- AGEROUTE)	425	928	1,353
Coordination, gestion fiduciaire, fonctionnement, études, suivi et contrôle des travaux	6,750	500	7,250
<b>Travaux</b>	<b>27,100</b>	<b>40,590</b>	<b>67,690</b>

Etat des études techniques	Etat de l'évaluation environnementale

Abidjan	8,200	21,890	30,090
Voirie	0	12,150	12,150
Renforcement Carrefour Samaké - Mairie Abobo		750	750
Aménagement de la rue Princesse (y compris drainage Wassakara)		2,500	2,500
Renforcement Blvds Botro Roussel & République		2,000	2,000
Aménagement Voie Lycée Municipal Port-Bouët		2,500	2,500
Bitumage Eglise de la Destinée - Carrefour Ste Famille		1,500	1,500
Bitumage Giratoire St Viateur - Commissariat Palmeraie		1,200	1,200
Renforcement Giratoire CNPS - Giratoire Rosiers Palmeraie		200	200
Réhabilitation Rue Ministre St Viateur		1,500	1,500
Lutte contre les inondations	7,700	5,340	13,040
Aménagement bassin principal de Yopougon 1	3,500		3,500
Réhabilitation bassin principal Yopougon 2		1,500	1,500
Aménagement bassin Akouedo - Mpouto		3,100	3,100
Aménagement ouvrages d'écrêtement bassin de St Viateur	3,000	600	3,600
Aménagement cuvette AKEKOI	1,200		1,200
Etude talweg 4 étages		140	140
Lutte contre l'insécurité	0	1,900	1,900
Réhabilitation éclairage public Bd Lagunaire		400	400
Réhabilitation éclairage public autres voiries		1,500	1,500

Actualisation études techniques remise des rapports Etude APD 29 janvier 2016	Constat d'impact. Catégorie B. Rapport validé et publié le 11/01/2016
Actualisation APD en cours par le cabinet SEFCO APD finalisé le 15/01/2016, DAO le 29/01/2016	Actualisation EIES. Rapport validé et publié le 11 janvier 2016
Processus de passation de marché en cours Démarrage des travaux premier trimestre 2016	EIES disponible, à transmettre pour ANO le 20/12/2015
APD disponible DAO finalisé le 29/12/2015	Prescriptions environnementales
APD finalisé et validé le 11/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
APD DISPONIBLE. DAO finalisé le 29/12/2015	EIES DISPONIBLE (validé par ANDE et par la Banque). PAR validé et publié le 11/01/2016
APD DISPONIBLE. DAO finalisé le 29/12/2015	EIES et PAR à transmettre pour ANO le 11/12/2015
Etude disponible DAO finalisé le 15/12/2015	Prescriptions environnementales
Etudes validées le 11/01/2016	Prescriptions environnementales

CdP Koumassi/Port bouet et Yopougon			
<b>Abengourou</b>	<b>1,550</b>	<b>600</b>	<b>2,150</b>
Voirie	1,550	0	1,550
Achèvement des travaux de voirie initiés dans le cadre du PRICI 1 (Chainons manquants) sur environ 5 km	1,550		1,550
Lutte contre l'insécurité	0	100	100
Réhabilitation éclairage public voies PRICI		100	100
Audits			
<b>Bouaké</b>	<b>4,000</b>	<b>3,500</b>	<b>7,500</b>
Amélioration de l'accès à l'eau	3,500	3,500	7,000
Aménagement station de Kan	3,500	3,500	7,000
CdP Bouake			
<b>Korhogo</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>500</b>
CdP Korogho	500		500
<b>San Pedro</b>	<b>6,850</b>	<b>6,600</b>	<b>13,450</b>
Voirie	3,650	3,800	7,450
Achèvement des travaux de voirie de la phase 1 ( environ 6 km)	2450	1,200	3,650
Traitement des chainons manquants (envion 9 km)	1200	2,600	3,800
Lutte contre les inondations	3,200	1,800	5,000
Aménagement Collecteur Soleil-Zimbabwe	1,200		1,200
Aménagement Collecteur Ouest Lac Bardo		800	800
Aménagement Collecteur Est Lac Bardo		700	700
Aménagement Collecteur Aéroport		300	300
Aménagement lacs Bardo Est et Ouest	2,000		2,000
Aménagement autres collecteurs			0
Lutte contre l'insécurité	0	1,000	1,000

Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
Etudes APD validé le 29/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
APD finalisé le 11/01/2016	Prescriptions environnementales
Montant repris plus bas,	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
Etudes APD disponible DAO à finaliser le 8 janvier 2016	EIES validé et publié le 11/01/2016
Etudes APD validé le 15/02/2016	EIES validé et publié le 29/01/2016
APD finalisé le 30/12/2015 DAO disponible le 11/01/2016	EIES validé et publié le 11/01/2016

Réhabilitation éclairage public nouvelles voies		500	500
Réhabilitation éclairage public anciennes voies		300	300
CdP San Pedro			
<b>Soubre</b>	100	0	100
Lutte contre l'insécurité	100	0	100
<b>Adzope</b>	500	1500	2000
Voirie et réseaux divers		1500	1500
Audits			
<b>Bondoukou</b>	500	1500	2000
Voirie et réseaux divers		1500	1500
Audits			
<b>Bouna</b>	500	1500	2000
Voirie et réseaux divers		1500	1500
Audits			
<b>Daloa</b>	1,300	2,500	3,800
Renforcement voirie et réseaux divers et équipements de proximité		2500	2,500
CdP			
Aménagement Collecteurs primaires	800		800
<b>Divo</b>	500	1,000	1,500
Voirie et réseaux divers	0	1,000	1,000

Etude APD à finaliser le 11/01/2016	Prescriptions environnementales
Processus de passation de marché en cours Démarrage des travaux 15/12/2015	
Montant repris plus bas, Finalisation contenu 29/02	
APD disponible DAO à finaliser le 18/12/2015	Prescriptions environnementales
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
finalisation du contenu 15/02/2016	
Relancer SCET TUNISIE pour APD le jeudi 10 décembre 2015	EIES disponible, à transmettre à ANDE pour validation
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser

<b>Man</b>	<b>1,300</b>	<b>0</b>	<b>1,300</b>
Voirie et réseaux divers			0
Lutte contre les inondations	800	0	800
<b>Séguéla</b>	<b>1,300</b>	<b>0</b>	<b>1,300</b>
Voirie et réseaux divers			0
Lutte contre les inondations	800	0	800
Audits			
<b>Composante B</b>	<b>5,500</b>	<b>200</b>	<b>5,700</b>
<b>Soubre</b>	<b>1500</b>	<b>0</b>	<b>1500</b>
Aménagement de plateformes logistiques	1500	0	1500
<b>Kani</b>	<b>4000</b>	<b>200</b>	<b>4200</b>
Construction du pont de Kani	4000	200	4200
<b>Investissements liés à la performance</b>	<b>2,000</b>	<b>0</b>	<b>2,000</b>

Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
Voir plus bas	
Etudes APD à réaliser	Evaluation environnementale à réaliser
DAO disponible	EIES et PAR validés et publiés le 11/01/2016

TOTAL 41,775 42,218 83,993

**RECAPITULATIFS**

VOIRIE	5,200	23,950	29,150
EAU POTABLE	3,500	3,500	7,000
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	13,300	7,140	20,440
LUTTE CONTRE L'INSECURITE	100	3,000	3,100
CdP +Audits+transversal	7,500	3,000	10,500
ACTIVITE EN MILIEU RURAL	5,500	200	5,700
GESTION DE PROJET	7,175	1,428	8,603

	42,275	42,218	84,493
Projets prêt à être exécutés	20,300	21,850	42,150
	48%	52%	50%